

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/01/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFÀ Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Nombre de conseillers	
En exercice :	23
Présents :	18
Votants :	21
Absents :	05
dont représentés :	03

Etaient absents : SANTONI François ; PAOLI Christian ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par René DOMINICI
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
PAOLI Christian était représenté par OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL 200117-02

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2016 ALSH

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016, portant approbation du budget primitif ALSH ;
Vu la demande de la trésorerie relatif au rejet d'un chèque impayé, il est nécessaire d'annuler la recette en régie pour émettre un nouveau titre de recette au compte 70 ;
Considérant qu'il convient de procéder à une modification budgétaire ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

De procéder à la décision modificative N°1 du budget primitif ALSH exercice 2016 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	182.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	182.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	182.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	182.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	182.00 €	0.00 €	182.00 €
Total Général		182.00 €		182.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

